



CERCLE NAUTIQUE CALÉDONIEN  
• NOUMÉA YACHT CLUB •

# ***A VIS DE COURSE***

## Challenge des régates croiseurs 2021

*Organisé par le Cercle Nautique Calédonien  
Et la Fédération Française de Voile*





## SOMMAIRE

1. RÈGLES
2. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION
3. INSCRIPTION AU CHALLENGE
4. DROITS A PAYER
5. PROGRAMME
6. *LES PARCOURS*
7. *LES INSCRIPTIONS DE COURSE*
8. *SYSTÈME DE PENALITÉ*
9. *CLASSEMENT*
10. *COMMUNICATION RADIO*
11. *PRIX*
12. *DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ*
13. *ASSURANCE*
14. *INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES*



## 1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2021-2024,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers seront affichées au tableau officiel.
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 Les Réglementations Spéciales Offshore. L'armement de sécurité des voiliers participant aux régates doit être conforme à la catégorie 4 des Réglementations Spéciales Offshore.(cf [document en ligne sur le site de la Fédération Française de Voile](#))
- 1.5 Tous les bateaux doivent être équipés d'une VHF.
- 1.6 Navigation nocturne du coucher au lever du soleil :
  - (a) Les feux de navigation réglementaires doivent être allumés.
  - (b) Lorsqu'un bateau ne peut pas déterminer avec certitude sur quelle amure l'autre bateau se trouve, il doit se tenir à l'écart de ce bateau,
  - (c) Il est rappelé aux concurrents qu'une partie de la définition de « place » comprend la prise en compte des conditions existantes (y compris la visibilité).
- 1.7 Chaque bateau doit obligatoirement avoir un équipage composé d'au moins deux personnes.

## 2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1. La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C ou D norme CE pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4<sup>ème</sup> catégorie de navigation des Réglementations Spéciales Offshore.
- 2.2. Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière des règlements de la marine marchande.
- 2.3. Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 2.4. Pour être classés en temps compensé, les monocoques doivent disposer d'un certificat de jauge ORC club valide, établi au minimum 10 jours avant la régata. N'hésitez pas à contacter le club pour bénéficier d'un accompagnement à l'établissement et l'optimisation de votre certificat.
- 2.5. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible sur le site du CNC [www.cnc.asso.nc](http://www.cnc.asso.nc) et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis.
- 2.6. Les inscriptions seront closes le vendredi précédant la régata à 11h00. Le skipper devra fournir auprès du secrétariat du club le nom, prénom, numéro de licence de chaque équipier participant à la régata.
- 2.7. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - Leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
  - Le certificat de jauge ou de conformité
  - Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.

## 3. INSCRIPTION AU CHALLENGE

L'inscription et la participation à une régata du challenge vaut inscription et participation au challenge.

Les participants au challenge seront identifiés par le nom du bateau. Peu importe donc la composition de l'équipage ou le skipper lors des régates.



#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis, par régates sont de :

- Membre : 1 000 F/régate
- Invité (*Non membre*) : 2 000 F/régate

-50% pour les moins de 23 ans

Licence FFVoile obligatoire pour tous.

Aucun remboursement des droits d'inscription ne sera effectué en cas de non-participation ou d'abandon.

#### 5. PROGRAMME

Les régates ci-dessous sont programmées et constituent le challenge annuel, sauf la régates d'ouverture qui n'est pas prise en compte pour le classement du challenge annuel :

- Samedi 20 février 2021 : régates d'ouverture (côtier)
- Samedi 6 mars 2021 : Challenge 1 (côtier)
- Samedi 24 avril 2021 : Challenge 2 (côtier)
- Samedi 24 juillet 2021 : Challenge 3 (Techniques (bananes))
- Samedi 28 août 2021 : Challenge 4 (côtier)
- Samedi 18 septembre 2021 : Challenge 5 (côtier)
- Samedi 30 octobre 2021 : Challenge 6 (Techniques (bananes))

Tous les départs sont programmés à 13H30 à la Baie des citrons

#### 6. LES PARCOURS

Ils sont décrits dans les Instructions de Course

#### 7. LES INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC seront transmises au plus tard la veille de la régates d'ouverture.

#### 8. SYSTEME DE PENALITÉ

8.1 Pénalités de remplacement : pour une infraction autres que :

- Les règles du chapitre 2,
- La règle 28,
- La règle 31,

Les pénalités pourront aller de 10% du nombre des inscrits de la classe à la disqualification.

8.2 L'ensemble des pénalités en pourcentage sera calculé selon la règle 44.3c.

8.3 Pour les régates dont le parcours est **Technique (banane)**, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

#### 9. CLASSEMENT

Le système de points à minima de l'annexe A des RCV s'appliquera.

##### 9.1 Classement de chaque régates :

Il y aura pour chaque régates un classement, s'il y a au moins 3 bateaux inscrits pour chaque classement :

- Classement multicoques temps réel
- Classement temps réel toute catégorie
- Classement jauge ORC par sous-classe
  - ORC 1 : GPH inférieur à 590
  - ORC 2 : GPH supérieur ou égal à 590 et inférieur à 630
  - ORC 3 : GPH supérieur ou égal à 630
- Classement jauge ORC toutes classes



**9.2** Pour les régates dont les parcours sont Techniques (bananes) le classement de chaque régate sera obtenu par somme des points de chaque course de la régate suivant le système de points à minima de l'annexe A des RCV.

**9.3 Classement général du Challenge :**

- (a) Chaque régate fait l'objet d'un classement.
- (b) Le classement général du challenge sera réalisé sur la somme des points des régates de chaque bateau. La régate d'ouverture ne fait pas partie du challenge. Les points seront extraits du classement de tous les inscrits de chaque régate.
- (c) Si un bateau ne participe pas à une régate alors il reçoit pour cette régate, le nombre total d'inscrit à la régate +1.

**10. COMMUNICATIONS RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmissions radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**11. PRIX**

Les classements de chaque régate du challenge seront affichés au tableau officiel. La remise des prix du challenge annuel se fera le mercredi qui suit la dernière régate du challenge, à 19h00, au Club House du Cercle Nautique Calédonien.

**12. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ**

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

**13. ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'Euros.

**14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :  
Cercle Nautique Calédonien au 26.27.27 ou par mail [informations@cnc.asso.nc](mailto:informations@cnc.asso.nc)



## Vainqueurs 2020

